

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom - Nom	ou	N°	d'adhérent:
N° RPPS:			

Nom de l'entreprise:

E-mail : N° de tél. :

## **PROGRAMME DES FORMATIONS SNOF 2025**

DATE	FORMATION	LIEU	
24 Mai 2025	LÉSIONS OU FRACTURE VERTÉBRALE – La solution par CIV Mathieu NAJARIAN Orthopédiste-orthésiste	COMPLÈTE	
	,		
14 juin 2025	PODOLOGIE PÉDIATRIQUE - Le pied de l'enfant David BONNET Orthopédiste-orthésiste	COMPLÈTE	
28 juin 2025	ACTES TECHNIQUES DE SOINS Geneviève LADET Infirmière DE	ANNULEE	
19 et 20 septembre 2025	IMMOBILISATION RÉSINE, MEMBRE SUPÉRIEUR ET INFÉRIEUR Jean-Michel CLEMENT Orthopédiste-orthésiste	COMPLÈTE	
3 et 4 octobre 2025	LES ORTHÈSES DYNAMIQUES DE LA MAIN Jacques FECHEROLLE Orthopédiste-orthésiste	COMPLÈTE	

Modalités et tarifs d'inscriptions en PJ : <u>En m'inscrivant je prends connaissance et accepte les modalités d'inscription et les conditions générales de vente des formations.</u>

Programme non contractuel, qui peut être soumis à modifications.

### Renseignements au SNOF

☎: 03 85 87 33 45 - @: snof@orange.fr



## Modalités d'inscription aux formations 2025

Remplir le bulletin d'inscription et nous le retourner.

Prix par formation: 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.

Frais de dossier administratif et de gestion en sus.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réservation ferme, avec règlement.

Maintien des journées sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

**Organisation : 10 jours avant la formation,** les participants reçoivent un mail précisant le lieu, les horaires et toutes informations complémentaires.

#### Adhérent au SNOF du collège « Entreprise » :

Le SNOF vous offre une formation « au choix » sur le programme de l'année en cours.

La formation offerte pour l'année en cours, n'est ni cumulable, ni renouvelable l'année suivante.

Vous devez à l'inscription, régler les frais de dossier administratif et de gestion (déjeuner obligatoire...) s'élevant à :

- 60.00 € HT, soit 72.00 € TTC pour un jour.
- 100.00 € HT, soit 120.00 € TTC pour les deux jours.

Pour les adhérents « entreprise », vous pouvez aussi bénéficier d'une **2ème formation à 210 € HT**, sur le programme de l'année en cours. Avec règlement en sus, des frais de dossier administratif et de gestion.

## Conditions générales de vente

#### Règlement des formations payantes :

Acompte de 50% à la réservation, qui sera encaissé 30 jours avant le début de la formation.

Encaissement du solde, minimum 12 jours avant le début de la formation.

Règlement dans la globalité, pour les inscriptions proches du début de la formation.

Règlement possible par chèque à l'ordre du SNOF ou par virement (RIB sur demande).

#### **Annulation de la formation:**

#### Maximum 10 jours avant la date de formation.

Les frais de dossier administratif et de gestion restent dus.

Au-delà des délais, aucune annulation ne pourra donner lieu à un remboursement, les sommes perçues par le SNOF lui resteront définitivement acquises.

« Selon le Code de la Santé publique, le DPC est marqué par une obligation triennale (c'est-à-dire durant trois ans), concernant individuellement tous les professionnels de santé. »